

Commune de SAINT-COLOMBAN

Modification n°2 du PLU

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 64-2021 du 8 juin 2021, modifié par l'arrêté n°79-2021 du 2 juillet 2021, le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Colomban portant sur l'ouverture à l'urbanisation de la Zone 2 AU, au Sud de l'avenue du Général de Gaulle.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 28 juin 2021 à 9h au mercredi 28 juillet 2021 à 17h00 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

La personne responsable de ce projet est M. le Maire de Saint-Colomban, et les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Mairie de Saint-Colomban, service urbanisme : urbanisme@st-colomban.fr.

Monsieur Dominique LESORT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Nantes.

Les pièces du dossier (délibérations, projet de modification) et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Colomban et par voie dématérialisée, pendant la durée de l'enquête :

- Mairie de Saint-Colomban (30 rue de l'Hôtel de Ville – 44310 SAINT-COLOMBAN)
Aux heures d'ouverture habituelles de la Mairie.

- Par voie dématérialisée sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/2516> .

La mairie de Saint-Colomban est désignée siège de l'enquête publique, toute correspondance relative à l'enquête doit donc être adressée à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse précitée (30 rue de l'Hôtel de Ville – 44310 SAINT-COLOMBAN), qui la visera et l'annexera au registre d'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet. Un lien vers le registre dématérialisé sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Mairie de Saint-Colomban : <https://www.st-colomban.fr/>.

Le public pourra s'il le souhaite faire part de ses remarques par voie électronique à l'adresse mail suivante : enquete-publique-2516@registre-dematerialise.fr, en précisant bien « enquête publique PLU Saint-Colomban » et le nom du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Saint-Colomban pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- vendredi 09 juillet 2021 de 09h00 à 12h00
- samedi 17 juillet 2021 de 9h00 à 12h00
- vendredi 23 juillet 2021 de 14 h30 à 17h00
- mercredi 28 juillet 2021 de 14h30 à 17h00

Pour être recevables toutes les observations devront être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit le mercredi 28 juillet 2021 à 17h. Les personnes qui déposeront des observations au format papier (registres d'enquête ou courriers) sont informées que leurs observations seront publiées sur le registre numérique, dans le respect des éventuelles demandes d'anonymat.

Du fait de la situation sanitaire liée au covid-19, l'application des gestes barrières sera demandée (utilisation de gel hydroalcoolique, port du masque, respect des distances de sécurité, recours prioritaires à la consultation et dépôts électroniques des observations, stylo personnel, etc.).

Le projet de modification du PLU a fait l'objet d'une demande au cas par cas auprès de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE). Par décision du 21 mai 2021, la MRAE a déclaré que le projet de modification n°2 du PLU de Saint-Colomban n'était pas soumis à évaluation environnementale. Cette décision est jointe au dossier d'enquête publique.

Le conseil municipal de Saint-Colomban, en tant qu'autorité compétente, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°2 du PLU de Saint-Colomban. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation. Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Saint-Colomban ainsi que sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2516> .